Image not found or type unknown

Vacances légales - que 2 semaines???

Par **Trancoso**, le **16/05/2009** à **02:23**

Bonjour,

Mon employeur semble décidé à m’obliger de prendre que 2 semaines au mois d’aout.

N’y a t-il pas obligation de sa part à accorder 4 semaines dans la période légale du 1er Mai au 31 Octobre ?

Comment peut-il fractionner ces 4 semaines ?

Et si il fractionne les 4 semaines (24 jours ouvrables) à prendre hors de la période légale, ne doit-il pas m’accorder des jours supplémentaires ?

Je ne suis pas intéressé pour prendre mes vacances cet hiver.

Merci d’avance pour votre réponse.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés